

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 février 2025

Centre pénitentiaire de Seine-et-Marne (commune de Crisenoy)

Conformément aux orientations données par **Gérald Darmanin**, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministère de la Justice modernise et diversifie les établissements pénitentiaires afin d'assurer l'exécution des peines et de lutter contre la surpopulation carcérale. L'Agence pour l'immobilier de la justice (APIJ) a ainsi sélectionné l'entreprise **Bouygues**, associée aux agences d'architecture **Carta - Reichen** et **Robert Associés** et **WTFA**, pour la conception et la réalisation du nouveau centre pénitentiaire de Seine-et-Marne, situé sur la commune de Crisenoy et limitrophe à celle de Fouju. Cette structure comptera 1000 places à sa livraison.



© **Carta - Reichen et Robert Associés** - Vue aérienne

La conception et la réalisation du centre pénitentiaire de Seine-et-Marne s'inscrit dans le programme immobilier de construction de 15 000 places de prison supplémentaires voté dans la loi d'orientation et de programmation pour la justice votée en 2023. Celui-ci vise à assurer l'effectivité de la réponse pénale, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des personnes détenues, et lutter contre la surpopulation carcérale.

Situé au nord-est de Melun au sein d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'activités et en bordure de l'autoroute A5, le nouveau centre pénitentiaire de Seine-et-Marne est un projet structurant au niveau territorial. Il aura notamment un impact sur le développement économique local, en partie

CONTACT PRESSE APIJ

Tél : 01 88 28 89 16 - E-mail : presse@apij-justice.fr

par la création de nombreux emplois directs et induits.

Cet établissement à sûreté renforcée accueillera 1000 détenus hommes. Il sera composé d'une maison d'arrêt de 450 places, d'un centre de détention de 300 places, d'un quartier respect de 150 places, d'un quartier d'accueil et d'évaluation de 80 places et d'un service médico-psychologique régional de 20 places.

Tout en répondant aux besoins de sûreté et aux exigences de fonctionnalité pénitentiaires, le projet sélectionné possède des atouts afin de s'insérer dans le respect de son territoire, à dominante rurale. Ainsi, les hauteurs des bâtiments sont limitées à 3 niveaux en enceinte et 1 niveau hors enceinte. L'implantation d'un écran végétal visant à atténuer l'impact visuel et auditif vis-à-vis du hameau des Bordes et le traitement qualitatif des locaux situés hors enceinte, favorisent une insertion paysagère harmonieuse et respectueuse des avoisinants.

Les enjeux écologiques et environnementaux identifiés sont pris en compte tout au long du projet, avec un encadrement par des écologues indépendants lors de toutes les interventions sur le terrain, pour garantir un respect strict des normes environnementales. Cela a notamment conduit à la mise en défens du ru d'Andy se traduisant par un éloignement des constructions porté à cinq mètres (contre 3,5 m imposés par le PLU) aux abords du cours d'eau dans un objectif de conservation des milieux naturels ; cette ambition écologique se retrouve également dans le choix d'exploiter le potentiel géothermique du site afin d'alimenter en énergie décarbonée le centre pénitentiaire.

Par ailleurs, l'APIJ apportera son concours à la construction d'une nouvelle route départementale permettant de contourner le hameau des Bordes et limitant ainsi au maximum les flux générés par l'établissement pénitentiaire sur le trafic routier alentour.

Les travaux de ce nouveau centre pénitentiaire de Seine-et-Marne démarreront en 2026 pour une livraison en 2028.

En savoir plus sur l'opération

Groupement

BOUYGUES Bâtiment Idf (mandataire) / **COLAS** (VRD) / **CARTA REICHEN** et **ROBERT** (architectes) / **WTFA** (Maitrise d'œuvre) / **EGIS** (Bureau d'étude technique, tous corps d'état) / **TRIBU ENERGIE** (Bureau d'étude environnemental) / **BERIM** (Bureau d'étude structure)

Calendrier du projet

- **Janvier 2023** : lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- **Novembre 2024** : prise de l'arrêté de DUP
- **Décembre 2024** : notification du marché de conception-réalisation
- **2026** : démarrage des travaux
- **2028** : livraison

Chiffres clés

- Surface de plancher : **environ 50 000 m²**
- Nombre de places : **1 000**
- Heures d'insertion : **120 000**
- Budget de l'opération (marché de conception-réalisation) : **250 M€ TTC**

Le projet en images



© **Carta - Reichen et Robert Associés** - vue depuis le parvis vers le centre pénitentiaire



© **Carta - Reichen et Robert Associés** - Vue sur la cour d'honneur



© **Carta - Reichen et Robert Associés** - vue de l'intérieur d'un quartier d'hébergement pour le centre de détention



© **Carta - Reichen et Robert Associés** - vue de l'intérieur d'un quartier d'hébergement pour la maison d'arrêt

A propos de l'APIJ

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public à caractère administratif rattaché au ministère de la Justice. L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, et les écoles de formation du ministère sur tout le territoire national, y compris en outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

Pour en savoir plus : www.apij.justice.fr